

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : suspension de l'accueil des élèves de l'école maternelle Sainte-Colette de la Providence à Cognac

Angoulême, le 8 octobre 2020

En raison d'un manque de personnel éducatif et enseignant dû à des cas de Covid-19 au sein de l'équipe pédagogique, les classes de maternelle de l'école de Saint-Colette de la Providence à Cognac ne peuvent plus accueillir d'élèves, au moins jusqu'à la fin de la semaine.

Cette décision de suspendre l'accueil des élèves a été prise en concertation entre les services de l'État, le maire de Cognac et le diocèse d'Angoulême.

L'école élémentaire n'est pas concernée : elle continue d'accueillir les élèves et de fonctionner normalement.

En cas d'impossibilité de télétravailler ou en l'absence de modes de garde alternatifs, les parents qui n'ont pas d'autres choix que de s'arrêter de travailler peuvent bénéficier des dispositions dérogatoires d'indemnisation en vigueur (<https://www.ameli.fr/charente/assure/covid-19/arret-de-travail/covid-19-dispositif-dindemnisation-des-interruptions-de-travail>).

La mise en place d'un dispositif d'accueil minimal sera étudiée dans les meilleurs délais.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle